

Les secousses telluriques constituent l'une des causes les plus importantes de destruction du patrimoine péruvien, comme l'a été la guerre dans d'autres pays, et très souvent ce sont les petites villes dont la structure est la plus atteinte. Il devient donc urgent que l'on mette au point des stratégies et des programmes de protection de notre héritage urbain.

(1) Mesures préventives au niveau local

- a) programmes d'entretien et de conservation permanente dans le contexte urbain.
- b) encouragement de l'utilisation de méthodes et de matériaux de construction améliorés dans les développements urbains autorisés à l'intérieur des zones historiques.
- c) interdiction de construire des toitures lourdes (comme les toits en ciment recouverts de tuiles) sur des murs de brique crue. L'emploi de matériaux lourds sur des murs de brique crue (77 % des édifices péruviens) a été l'une des causes principales de la destruction urbaine en 1970.

(2) Programmes d'urgence au niveau régional

Il est indispensable de créer des comités sectoriels pour la défense de notre patrimoine urbain travaillant en collaboration avec le "Comité national de la Défense civile" afin de:

- a) protéger ce qui pourrait être sauvé de la destruction et du pillage qui suivent les catastrophes régionales;
- b) sauver les zones urbaines qui valent la peine d'être sauvées de la démolition totale ou de l'abandon (en essayant d'éliminer aussitôt que possible les camps de secours, qui ont tendance à devenir permanents).

Ces mesures viseraient à restaurer non seulement l'environnement architectural mais aussi la vie et l'organisation de ses structures économiques et sociales.

Guy N i c o t (France)

CHARTRES

Chartres c'est d'abord l'unique silhouette qui apparaît sur l'horizon veauceron, puis par une convergence séculaire c'est l'aboutissement; la majestueuse cathédrale s'appuie sur un socle dont les plis un déploient dans une vallée insoupçonnée.

Avant que ces plis ne soient des rues, et compte tenu de l'épaisseur historique, ils furent des cheminements dont certains menaient à cette grotte où l'homme honorait une Vierge en 100 avant Jésus-Christ.

La forêt carnute a été repoussée, la terre cultivée et la fixation d'une vie collective affirmée dans une enceinte dont la centre de gravité fut depuis longtemps terre sacré. Confirmant la crainte de l'an mil, le grand incendie de 1134 provoqua une

volonté de durabilité dans les constructions; la cathédrale de Chartres fut la pensée même du Moyen-Age, autour les fortifications atteignirent leur développement maximum en 1181.

La ville intra-muros était un véritable puzzle: Cloître Notre-Dame, Château des Comtes, limites paroissiales, enclos monastique... Les places y étaient rares et les parcelles étroites.

Entre le spirituel et le temporel, le Chapitre et le Comte de Chartres, ou le Cloître Notre-Dame et le Château des Comtes, il y avait la rue des Changes avec tout autour une vie active dont les métiers de la rivière, retenus par ce ruban naturel dans la ville qu'est l'Eure.

On imagine bien l'essor de la cité et le rayonnement scolastique des écoles de Chartres. Les caractéristiques physiques de son territoire, et la proximité de Paris, dont le grenier à grains était précisément la Beauce, ont heureusement conservé à Chartres son échelle.

Malgré la destruction en grande partie des fortifications, dont la Porte-Guillaume, dernière des sept portes démolie en 1944, la Ville de Chartres resta fidèle à son histoire. Les faubourgs devinrent des communes, avec des extensions comparables sur le territoire de la ville qui compte aujourd'hui 70 000 âmes, pour une agglomération qui ne devrait pas dépasser 125 000 habitants si l'on veut respecter cet équilibre nature-ville.

La ville ancienne reste le coeur de la cité; elle conserve cette gamme qui va de la confiance à l'exaltation suprême. La maison construite volontairement modeste est, dans la rue, l'image d'une vie dans les générations humaines. La cathédrale reprend en elle-même la pensée de tous les hommes pour l'élever vers le ciel.

Ce patrimoine doit être conservé, nul ne peut en douter s'il a vécu sur place. D'ailleurs, les premiers à s'engager furent les Chartreux eux-mêmes qui dès 1962 établirent un exposé-programme favorisant la restauration des quartiers anciens et la rénovation des zones déshéritées rejoignant ainsi le législateur, qui au même moment préparait la loi du 4 août 1962 faisant de Chartres un secteur sauvegardé.

Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur doit être un instrument de travail qui repose sur un programme de vie intégré dans un cadre historique existant. En renforçant les fonctions actuelles de la ville ancienne, purgée des activités nuisibles, on a pu répondre à la vocation légitime du coeur de la cité, où l'habitat et l'accueil sont maintenus pour éviter ce qu'on appelait l'isolement muséographique.

Après avoir relevé l'état du secteur sauvegardé et superposé les fonctions vitales, on obtint l'épure à partir de laquelle on peut parler de restauration et de rénovation, tout en concourant à l'équilibre général de ces fonctions. Cette épure constitue le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur qui fut dressé le 15 décembre 1966. Ce document reçut l'accord de la Ville de Chartres, puis l'avis favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés; il fut approuvé par décret en Conseil d'Etat le 30 juin 1971.

Un îlot opérationnel de deux hectares placé sur le cheminement médian vers la cathédrale, celui qui prolongeait la route de Paris emprunté par Charles Péguy, permit d'entreprendre la restauration de la maison pittoresque qui occupe l'angle de la rue des Ecuyers avec la rue aux Cois. Ce fut là une démonstration positive si l'on juge l'essor qui en découla.

Aujourd'hui les rues du Bourg et des Ecuyers sont en grande partie restaurées. Dans cette dernière après avoir mis en souterrain toutes les installations techniques telles que eau, gaz, électricité, téléphone... le pavage est en cours, conformément aux dispositions anciennes.

Au centre de cet îlot, et sur la rue aux Juifs tombée en totale déshérence, une opération de rénovation est engagée avec la création d'un foyer pour personnes âgées; c'est un morceau des bords de l'Eure qui va être mis en valeur sur le prolongement de l'impasse Tomblaine. L'îlot opérationnel joue pleinement son rôle puisqu'en cours d'achèvement, et par rapport aux 90 maisons qui le constituent, on peut aujourd'hui compter 150 maisons restaurées à Chartres. La vitesse de croisière semble atteinte, et l'important est de la tenir. Pour cela, des opérations groupées sont engagées sur l'ensemble des 64 hectares du secteur sauvegardé; ainsi se relie entre elles des brides formant de plus en plus, et à nouveau, les fronts continus des rues pittoresques de Chartres.

L'image de l'application de la loi du 4 août 1962 à Chartres pourrait se confondre avec cette mutation printanière dans la nature: en effet, l'éclosion des bourgeons sur un tronc grisâtre est comparable à l'apparition des pignons lumineux dans le fond sombre de l'Histoire. Mais il faut placer ce printemps à l'échelle séculaire, en prenant conscience que l'apanage de notre époque est bien de communiquer l'héritage monumental que nous avons reçu, aux générations qui suivront.

Chartres s'est engagée dans ce sens, et il est agréable de constater aujourd'hui que cette voie est non seulement celle de la France, mais aussi celle d'une Europe dont les frontières, à ce point de vue, sont devenues le sceau d'une conscience humanitaire.

Krzysztof P a w l o w s k i (Pologne)

LES PROBLEMES DE PETITES VILLES HISTORIQUES EN EUROPE ORIENTALE

La tâche que les organisateurs du Colloque ont bien voulu me confier s'est avérée difficile.

La première difficulté qui s'est présentée consiste en la notion de la "petite ville historique" qui n'est pas suffisamment définie. Le plus évident des critères - celui du nombre actuel des habitants - ne peut être décisif à l'échéant vu la variété des rôles joués par les centres historiques dans le tissu urbain actuel.